

**TARIF DES BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :**

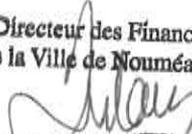
Réf. : Arrêté 2022/449-DE FIXANT LES TARIFS DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, DU STATIONNEMENT ET DES LOCATIONS POUR L'ANNEE 2023.

FRAIS DE REPARATION OU DE REMPLACEMENT DE BIENS MOBILIERES ET IMMOBILIERES :

En cas de détérioration totale ou partielle de plantes, biens mobiliers et immobiliers communaux, leurs remplacements seront facturés sur la base d'un état des préjudices établi après évaluation des services techniques ou municipaux.

<u>Typologie des bacs roulants</u>	<u>Tarifs 2023 proposé</u>
140 L	6.000
240 L	7.500
360 L	12.100
660 L	32.200

Nouméa le 11/01/2023

Le Directeur des Finances
de la Ville de Nouméa

Dominique VULAN

